



DÉPARTEMENT
DU DOUBS

Commune de **THISE**

N° Code Postal **25220**

Bureau distributeur **ROCHE LEZ BEAUPRÉ**

ARRONDISSEMENT

de **BESANCON**

CANTON de

BESANÇON - EST

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 octobre 2024

OBJET

2024-62 Projet Territoire numérique éducatif (TNE) à l'école maternelle - subvention

NOTA. – Le Maire certifie que la délibération a été
publiée le 4 novembre 2024

que la convocation du Conseil avait été faite le 24
octobre 2024

que le nombre des membres en exercice est de 23

Exécution des articles L 2121-7 et suivants au Code
Général des Collectivités Territoriales.
Le Maire,

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-huit

le Conseil Municipal de la commune de THISE

s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur Pascal DERIOT pour la session ordinaire du mois d'octobre

Étaient Présent(e)s : M. ALLAIN, Mme ARTHAUD, M. BOURGON, M. DERIOT, M.
DEVILLERS, M. FREZE, Mme GAUTHIER, M. HEQUETTE, Mme MARCHE, Mme
PAILLET, M. PAUTOT, Mme PETEY, Mme RAFFIN, Mme RODRIGUEZ, M. VALZER.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme EDY (pouvoir à M. DERIOT), M. LABBACI (pouvoir à
M. FREZE)

Absent(e)s non représenté(e)s : M. FALLOT, Mme RAHON, Mme GUILMAILLE, Mme
CANONNE, Mme RUISSEAU, M. KIEFFER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Monsieur Claude VALZER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte

M. le maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du dispositif TNE25 23/24, L'école
maternelle a été équipée de 4 Ipad pour un investissement total de 3 385,20 €.

Ce projet est subventionné à hauteur de 70 % par l'Etat, abondé de 10 % par le conseil
départemental du Doubs.

M. le maire explique qu'afin de percevoir les 2570 € notifiés, il convient de prendre une
délibération afin d'approuver le règlement financier du conseil départemental du Doubs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'approuver le règlement financier du conseil départemental du Doubs ;
- D'approuver le versement d'une subvention totale de 2570 €
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent

Thise, le 28 octobre 2024,
Le Maire, Pascal DERIOT